



Rapport annuel de l'administration communale de Saint-Gilles Année 2023

Version juin 2024

Saint-Gilles

Place Van Meenen 39
B-1060 Bruxelles

T 0032 (0)2 536 02 11
F 0032 (0)2 536 02 02

M contact.1060@stgilles.brussels
W www.stgilles.brussels

BIC GKCCBEBB

IBAN BE53 0910 0017 7053

Conformément à l’Ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, nous avons l’honneur de vous transmettre le rapport annuel mentionné dans l’ordonnance en son article 7.

Table des matières

1- Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que les frais de représentation octroyés aux mandataires publics en 2023 :	3
<i>1-1 : Rémunérations payées en 2023 aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	<i>3</i>
<i>1-2 : Jetons de présence payés en 2023 aux membres du Conseil communal (montants bruts) :</i>	<i>4</i>
<i>1-3 : Avantages en nature des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	<i>5</i>
<i>1-4 : Frais de représentation des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins:</i>	<i>5</i>
<i>1-5 : Intervention dans les frais d’abonnement et de communications téléphoniques des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	<i>5</i>
<i>1-6 : Outils de travail mis à la disposition des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :</i>	<i>6</i>
2- Présences aux réunions du Conseil Communal en 2023 (*)	Erreur ! Signet non défini.
3- Liste des voyages auxquels les mandataires publics ont participé en 2023 :	8
4- Inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune pour l’année 2023 :	8
5- Liste des subsides octroyés aux ASBL.....	9

Conformément à l'article 4 § 1 de l'Ordonnance précitée, le Conseil communal, par délibération en date du 31 janvier 2019 a arrêté le montant et les modes de rémunérations, avantages de toute nature et frais de représentation dont bénéficient les bourgmestres, échevins et conseillers communaux.

Un inventaire des outils de travail jugés nécessaires à l'exercice de leur fonction a également été établi¹.

1- Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que les frais de représentation octroyés aux mandataires publics en 2023 :

1-1 : Rémunérations payées en 2023 aux membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :

	Traitements (*) - montants bruts
SPINETTE Jean	108.888,25 €
MORENVILLE Catherine	70.387,16 €
NEKHOUL Yasmina	70.387,16 €
VAN CAMPENHOUT Thierry	65.527,76 €
IAMMARINO Francesco	70.387,16 €
RAYMENANTS Jos (jusqu'au 21 août 2023)	48.650,06 €
STEVENS Willem	63.489,16 €
AHRUIL Said	66.674,77 €
FRANCOIS Catherine (Echevine à partir du 5/10/2023)	66.675,12 €
RYVERS Suzanne	18.174,39 €

(*) Montants fixés par l'article 19 §1 de la Nouvelle loi communale (MB 3/09/1988, err. 8/06/1990).

La base salariale des échevins fixée par la Loi est identique mais des variations existent en fonction des situations familiales (enfant(s) à charge, état civil, etc.)

¹ Cf délibération n° 49189 du 31 janvier 2019 en annexe du présent rapport.

1-2 : Jetons de présence payés en 2023 aux membres du Conseil communal (montants bruts) :

Le jeton de présence s'élève en 2023 à 130 € brut non indexé (indice santé lissé : 1,2526) par séance.
Les montants repris dans le tableau correspondent aux participations aux séances du Conseil Communal et aux séances du groupe de travail préparatoire.

Nom prénom	Brut payé en 2023
LIBOUTON MICHEL	5.783,74 €
RYVERS SUZANNE	2.927,13 €
COSTA ESTELA	976,04 €
EL GHABRI MOHSSIN	650,37 €
DE MATTEIS PIETRO	324,69 €
LAHAYE MARIE-HELENE	162,84 €
TALBI KHALID	1.219,31 €
MANSOURI KHALID	2.441,59 €
NAETHER MARC	2.114,92 €
AMRANI MYRIEM	2.277,76 €
GERARD Philippe	0,00 €
RAYMENANTS JOS	162,84 €
SACCO ELISA	1.302,70 €
VERMEIREN AGNES	2.440,60 €
VERROKEN MELANIE	1.302,71 €
WAIGNEIN CHRISTINE	1.953,07 €
BAUDOIN JEANNE MARIE	732,78 €
ASSILA HASSAN	2.441,59 €
DUCULESCU XENIA	2.603,44 €
FRAITURE LOIC	2.440,60 €
GRACEFFA CARINE	2.603,44 €
KABASELE GREGOIRE	1.789,24 €
SCHEID LAURENT	2.603,44 €
LESTER ROSALIND	2.522,51 €
EL OUARIACHI MOHAMED	2.441,59 €
PINZAUTI ISABELLE	2.278,75 €
RODRIGUEZ CELI	2.115,91 €
HOBEIKA MARWAN	1.628,38 €
RADELICKI LESIA	3.254,79 €

** Le Président du Conseil Communal touche un double jeton de présence par séance.

Les membres du conseil communal peuvent en outre disposer d'un libre parcours annuel directement délivré par la STIB pour lequel ils payent 5 euros pour la carte Mobib.

1-3 : Avantages en nature des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Bourgmestre et échevins : néant

1-4 : Frais de représentation des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins:

SPINETTE JEAN	1115,24€
MORENVILLE CATHERINE	-
NEKHOUL YASMINA	399,30€
VAN CAMPENHOUT THIERRY	-
IAMMARINO FRANCESCO	-
RYMENANTS JOS	-
STEVENS WILLEM	-
AHRUIL SAID	-
FRANCOIS CATHERINE	498,00€
RYVERS SUZANNE	-

1-5 : Intervention dans les frais d'abonnement et de communications téléphoniques des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :

SPINETTE JEAN	290,76€
MORENVILLE CATHERINE	725,00 €
NEKHOUL YASMINA	725,00€
VAN CAMPENHOUT THIERRY	556,45€
IAMMARINO FRANCESCO	725,00 €
RAYMENANTS JOS	119,21€
STEVENS WILLEM	-
AHRUIL SAÏD	725,00€
FRANCOIS CATHERINE	181,91€
RYVERS SUZANNE	80,53€

1-6 : Outils de travail mis à la disposition des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins :

Echevins : tablette avec « docking station » et une imprimante installée en début de législature.

Présences aux séances du Conseil Communal en 2023 - Aanwezigheden aan de zittingen van de Gemeenteraad in 2023

BOURG et ECHEVINS/BURG en SCHEPENEN		26-01-23	16-02-23	30-03-23	27-04-23	25-05-23	29-06-23	05-10-23	09-11-23	30-11-23	21-12-23	TOTAL / TOTAAL
SPINETTE	Jean	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
MORENVILLE	Catherine	x	x	x	x		x	x	x	x	x	9
NEKHOUL	Yasmina	x	x		x		x	x	x	x		7
VAN CAMPENHOUT	Thierry	x	x	x	x	x		x	x	x		8
IAMMARINO	Francesco		x	x	x	x	x	x	x	x	x	9
RAYMENANTS	Jos	x	x	x	x	x						6
STEVENS	Willem	x	x	x	x	x	x		x	x	x	10
AHRUIL	Said	x	x	x	x	x	x	x			x	9
FRANCOIS	Catherine	x	x	x	x	x	x	x	x	x		9
RYVERS	Suzanne									x	x	4
		8	9	8	9	7	8	9	8	7	5	0
CONSEILLERS COMMUNAUX / GEMEENTERAADSLEDEN		26-01-23	16-02-23	30-03-23	27-04-23	25-05-23	29-06-23	05-10-23	09-11-23	30-11-23	21-12-23	TOTAL / TOTAAL
ASSILA	Hassan	x	x	x	x	x	x	x	x		x	9
AMRANI	Myriem	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
MANSOURI	Khalid	x	x	x	x	x	x	x	x		x	9
RYVERS	Suzanne	x	x	x	x	x						8
FRAITURE	Loïc	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
SACCO	Elisa		x	x	x	x	x	x	x	x	x	9
TALBI	Khalid	x				x	x	x		x	x	6
VERMEIREN	Agnès	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
WAIGNEIN	Christine	x	x	x	x		x		x		x	7
LAHAYE	Marie-Hélène	x										1
EL GHABRI	Mosshin	x				x						2
DE MATTEIS	Pietro											0
EL OUARIACHI	Mohamed	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
COSTA	Estela			x				x				2
RADELICKI	Lesia	x	x	x	x				x	x	x	14
RODRIGUEZ	Celi	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
NAETHER	Marc	x	x	x	x		x	x		x	x	8
LIBOUTON	Michel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
PINZAUTI BABRZYNSKI	Isabelle	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
KABASELE	Grégoire	x	x	x	x		x	x	x	x	x	9
SCHEID	Laurent	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
VERROKEN	Melanie	x	x				x	x		x		5
BAUDOIN	Jeanne Marie	x		x		x		x		x	x	6
GRACEFFA	Carine	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
LESTER	Rosalind	x	x		x	x	x	x	x	x	x	10
DUCULESCU	Xenia	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	10
HOBEIKA	Marwan		x	x	x	x	x	x	x	x	x	9
RAYMENANTS	Jos							x			x	2
GERARD	Philippe									x	x	2
		22	22	21	20	19	21	22	18	20	23	0

Présidente suppléante (26/01/2023) - préside le CC du 25/05 & 29/06

démission 27/01/2023
démision en novembre

Présidente (26/01/2023)

présidente suppléante - préside le CC du 5/10

Elu Conseiller le 16 février 2023

2- Liste des voyages auxquels les mandataires publics ont participé en 2023 :

L'échevine Yasmina Nekhoul a participé à une mission bilatérale subsidiée par Brulocalis dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée avec la commune de Berkane du 13/09 au 19/09 et du 1/11 au 5/11. Le Bourgmestre Jean Spinette a également participé à cette seconde mission.

Madame Nekhoul a participé à une mission bilatérale subsidiée par Brulocalis dans le cadre de partenariat de coopération décentralisée avec la commune de Kinshasa en République démocratique du Congo du 21/10 au 28/10. L'Echevin Monsieur Saïd Ahruil y a également participé.

3- Inventaire de tous les marchés publics conclus par la commune pour l'année 2023 :

La liste complète des marchés publics se trouve en annexe du présent rapport.

Certains marchés ne sont à ce jour pas encore clôturés. Dans ce cas, les montants indiqués correspondent aux montants auxquels les marchés ont été attribués et/ou inscrits au budget communal.

4- Liste des subsides octroyés aux ASBL

La liste complète des subsides octroyés aux ASBL se trouve en annexe du présent rapport.

